

N
A
T
U
R
E



ARRAYE ET HAN
Cœur de Seille

C
U
L
T
U
R
E

LE COURRIER COMMUNAL

Septembre 2016

Le mot du Maire

Quelques précisions sur l'enquête assainissement en cours et suite à la réunion du 22 août dernier.

Cette rentrée aura démarré avec une importante réunion publique sur la question de l'assainissement. Animée par la Communauté de Communes, qui a en charge cette compétence, il semble que cette réunion ait engendré de nombreux questionnements.

Je prends ma plume pour clarifier les choses et vous donner les échéances qui seront les nôtres sur le traitement des eaux usées.

Tout d'abord, **le lancement de cette étude ne signifie en aucun cas que les travaux de mise en assainissement collectif seront enclenchés à court terme.** Le calendrier et le phasage des constructions de stations d'épuration au niveau de l'intercommunalité ne sont pas modifiés. Je rappelle que la programmation des constructions de STEP (station d'épuration) est décomposée en 4 phases. Notre commune est dans la 4^{ème} phase. Sachant que la phase 2 (Leyr, Clémery et Belleau) est en cours, **la perspective raisonnable pour démarrer les investissements sur Arraye n'est pas avant 4 à 5 ans.** La fusion avec la communauté du Grand Couronné accélèrera-t-elle ou non ces échéances ? Pour l'heure impossible à dire.

Une enquête est menée par le bureau d'études BEPG auprès de chacun d'entre vous. Je vous invite à le recevoir et, surtout, vous verrez avec les techniciens quelles seront vos contraintes techniques pour vous raccorder, le moment venu, au réseau de collecte des eaux usées ou pour vous mettre aux normes en cas de maintien en assainissement non collectif. Les informations collectées seront globalisées et permettront à la communauté de définir un zonage, c'est-à-dire de déterminer les habitations qui resteront en assainissement individuel et celles qui passeront en assainissement collectif. C'est un outil de décision essentiel.

Ce zonage fera l'objet d'une enquête publique qui vous permettra de faire vos remarques et de les annoter dans un registre. **Ce document permettra, pour le traitement des permis de construire, d'apporter une réponse claire aux dépositaires, et en cas de vente d'une maison, de clarifier le diagnostic assainissement et de faciliter la vente par une meilleure évaluation des travaux à engager.**

Ma position de Maire est et sera pragmatique, je n'ai sur ce sujet aucune position de principe ni aucun dogme. Par contre, la loi sur l'eau nous impose de traiter nos eaux sales. Le traitement individuel permet cela avec une grande efficacité et j'ai milité pour que Han sur Seille reste en assainissement individuel. Le nombre de foyers et la configuration des terrains ne justifient pas une STEP.

À Arraye, la situation est plus complexe. Autant pour les maisons individuelles, parfois avec des installations de traitement récentes, ou des installations plus anciennes mais aux normes, le raccordement à un réseau collectif peut paraître inutile ; autant **pour les maisons en mitoyenneté, Rue de l'église ou Rue de Lunéville, le maintien en assainissement individuel peut s'avérer très coûteux.** Il est donc important d'en étudier l'impact avec le bureau d'études.

Pour les installations individuelles récentes, je rappelle que le délai, par dérogation, pour se raccorder au collectif est de 10 ans. À partir du moment où la STEP sera en fonctionnement, (soit avec le temps de cette étude et de la définition du zonage, plus les échéances pour lancer et réaliser les travaux de réseaux et de STEP), **le raccordement pourra s'envisager dans 15 ans.** Aujourd'hui vous comprendrez qu'avancer des coûts de travaux pour chaque habitation s'avère un exercice très aléatoire : comment évaluer ces coûts si aucune étude ne définit les contraintes spécifiques et n'apporte individuellement les solutions.

Nous sommes l'une des premières communes où une telle enquête est réalisée et j'en remercie les responsables et les élus communautaires. Je vous remercie aussi pour votre future collaboration. **Cette enquête est pour vous,** pour vous éclairer sur un système essentiel lorsqu'on est propriétaire de sa maison et qu'on a en charge l'entretien de ces dispositifs lourds et coûteux.

Je suis à votre disposition pour vous renseigner individuellement sur ce sujet ... et sur toutes les autres questions communales bien entendu. Bonne rentrée.

Ce texte a été validé par les services de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère

Chauffage de l'église

Le jeudi 8 septembre, l'entreprise FORSCICA a percé les murs de l'église afin de pouvoir installer le dispositif de chauffage à air pulsé. Ces travaux font l'objet d'une parfaite collaboration avec ARC EN SEILLE qui a acheté les appareils de chauffage grâce aux moyens financiers collectés par ses différentes animations depuis plus de 5 ans. Sont associées la Paroisse et les communes d'Ajoncourt et d'Arraye et Han.

Le chauffage devra être opérationnel pour le 1^{er} novembre, date à laquelle la messe de la Toussaint est programmée.

Vitesse Rue de Lunéville

Malgré la mise en place d'un « cédez le passage » Rue de Lunéville, des irresponsables continuent encore à rouler à des vitesses excessives dans cette rue. Le Maire a rencontré le responsable local des services du Département pour réfléchir à l'implantation de systèmes plus dissuasifs. Le Département refuse l'installation de dispositifs de type coussins berlinois (surélévation de chaussée en caoutchouc rigide de couleur rouge ou noir). Ces coussins obligent à une limitation de vitesse à 30 Km/heure. Sur invitation du responsable rencontré, le Maire a fait une demande de dérogation au Président du Conseil Départemental.

D'autres solutions ont été formulées ; celles-ci seront traitées lors d'un prochain conseil municipal et vous en serez informés très rapidement.

Vente de la dernière parcelle Rue du Château

Afin de boucler définitivement l'opération foncière Rue du Château, la mairie met en vente la dernière parcelle : 380 m², un peu plus de 15 mètres de façade, 25 mètres de profondeur, tous les réseaux en proximité, prix de vente 26 000 €.

Une campagne de commercialisation est en cours. Ce terrain peut convenir pour un jeune ménage en primo accession ou pour un investisseur en locatif, le territoire étant peu pourvu en la matière.

Aménagement de la place communale et embellissement du village

La commission embellissement poursuit ses réflexions et ses travaux pour faire de cet espace un lieu d'accueil, de vie et de convivialité. Des plantations sont envisagées à l'automne et des aménagements sont en cours comme un labyrinthe pour les enfants.

Des bénévoles ont déjà consacré beaucoup de temps et d'huile de coude pour aménager les terrains de pétanque. Un grand bravo à eux pour le formidable travail accompli.

Merci aussi pour le travail d'entretien du verger qui aura souffert pour sa première saison de conditions météo très défavorables. Ce verger devrait évoluer suite aux derniers travaux de la commission.

Enfin, des chaleureux remerciements pour tous ceux qui fleurissent et entretiennent les plantations chez eux et/ou dans les espaces publics, les bacs à fleurs implantés dans le village, sans oublier le monument aux morts et le parvis de l'église.

Civisme

Cet été de nombreux habitants ont brûlé des végétaux, les fumées engendrant des nuisances pour le voisinage. La mairie rappelle que brûler des déchets verts, de jour comme de nuit, est interdit depuis le 1^{er} janvier 2014.

Si on peut toutefois admettre quelques tolérances par rapport à cette interdiction, il est demandé de respecter ses voisins, même relativement éloignés, d'éviter de brûler des matières générant des fumées (végétaux encore verts, matières plastiques, ...), de prendre en compte le sens du vent (et les risques liés à une situation de sécheresse) et d'anticiper les risques d'incendie.

Pour rappel : la COMCOM, peut assurer sur rendez- vous, pour les personnes âgées et handicapées, l'enlèvement des déchets verts, sous condition qu'ils ne soient pas le résultat de l'intervention d'un professionnel.

Enfin, la divagation des chiens devient un véritable problème surtout les jours de collecte des ordures ménagères. Les animaux s'attaquent aux sacs et les employés de la Communauté de Communes sont obligés de ramasser ce qui a été éparpillé.

De manière plus générale et permanente, merci de veiller à éviter que les chiens ne divaguent pas dans les rues du village.

Les évènements du Foyer Rural

Les membres du Foyer Rural remercient l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour la brocante. Cette année aura battu des records de participation. Les résultats seront communiqués lors de l'assemblée générale du Foyer dont la date sera communiquée très prochainement.

Cette assemblée générale sera l'occasion d'échanger avec vous sur les orientations et les évènements pour 2016-2017, vous êtes bien entendu invités à participer à cette réunion très importante pour la vie et l'animation de notre village.

Les Amis du Mardi : reprise des activités et programmation jusqu'aux vacances de la Toussaint

Toute l'équipe des mardis récréatifs (dorénavant renommé Les Amis du Mardi) vous proposent le calendrier des activités ci-dessous :

LES AMIS DU MARDI

SEPTEMBRE		
Mardi 20	Loto	A la mairie à partir de 14 heures
Mardi 27	Jeux de société	

OCTOBRE		
Mardi 4	Kinépolis	Rendez-vous 13 h 00 devant la mairie
Mardi 11	Jardins éphémères Place Stanislas	Rendez-vous 14 h 00 devant la mairie
Mardi 18	Quizz	A la mairie à partir de 14 heures

Les 1ers mardis du mois seront consacrés à une sortie cinéma. Ces activités ne sont proposées qu'à titre indicatif.

Il a été proposé les sorties suivantes :

- Musée de la bière à Saint Nicolas de Port
- Musée de la photo et du cinéma à Saint Nicolas de Port
- Les Jardins du Montet à Villers
- Musée de la lutherie de Mirecourt
- Visite à Toul : la cathédrale et les remparts
- Musée Beaubourg à Metz

Toutes les idées d'activités et de sorties seront les bienvenues. Contact Denis ORY